



DOSSIER D'INSCRIPTION 2021 / 2022 ADULTE



Date d'inscription* :

Total dû* : €

Renseignements personnels de l'élève :

☐ M ☐ Mme

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse : N° Voie

Code Postal : Ville :

Tél. dom. Tél. mobile Tél. pro.

e-mail :

Profession et catégorie socio-professionnelle de l'élève:

- ☐ Agriculteurs exploitants
- ☐ Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- ☐ Cadres et professions supérieures
- ☐ Professions intermédiaires
- ☐ Employés
- ☐ Ouvriers
- ☐ Retraités
- ☐ Autres personnes sans activité professionnelle

Activités :

Instrument :

Niveau de Formation Musicale 2021-2022 :

Pratiques collectives proposées * :

Pratiques collectives souhaitées :

Union Musicale :

Êtes vous adhérent de l'Union Musicale? ☐ OUI ☐ NON

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités et manifestations de l'Ecole de Musique, ainsi que lors de toute(s) animation(s) extérieure(s), les Services de la Ville de La Motte-Servolex sont souvent amenés à photographier et filmer.

Ces photographies et films peuvent ensuite servir à agrémenter diverses publications de la Ville ou encore à enrichir les rubriques de son site Internet et de ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

☐ J'accepte ☐ Je refuse être photographié(e) et filmé(e) par les Services de la Ville de La Motte-Servolex

☐ J'accepte ☐ Je refuse que ces photos et vidéos soient utilisées dans les différentes publications municipales, sur le site Internet de la Commune et sur les réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Twitter).

Autorisation pour l'utilisation de votre mail :

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas le service Culturel de la Ville à utiliser mon adresse mail pour l'envoi des différentes plaquettes (saison culturelle, école de musique, bibliothèque des deux mondes, programmation à la Conciergerie), invitations aux inaugurations des expositions, et informations diverses.

Choix du règlement :

Le règlement s'effectue après validation du dossier, **avant le 15 novembre** dernier délai.

Vous pouvez régler :

☐ **en UNE SEULE fois** sur facture envoyée à votre domicile au mois d'octobre en espèces, chèque (à l'ordre du trésor Public), chèques-vacances.

☐ **en 5 prélèvements automatiques** de novembre 2021 à mars 2022.

- Si vous optez pour le prélèvement automatique pour la première fois, vous devez remplir un imprimé à retirer au secrétariat de l'école de musique et fournir un R.I.B..
- Si vous réglez déjà par prélèvement automatique et que vos coordonnées bancaires ont changé, vous devez remplir à nouveau un imprimé à retirer au secrétariat de l'école de musique et fournir un R.I.B..

N.B. : extraits du Règlement Intérieur : la date limite de désistement des inscriptions et réinscriptions est fixée au 30 septembre. « **Votre paiement engage votre inscription sur toute l'année** ».

Je soussigné m'engage à prendre connaissance du Règlement Intérieur de l'école de musique, à l'appliquer et le faire appliquer. Le Règlement Intérieur est affiché dans le hall de l'école de musique.

La Motte-Servolex, le

Signature du représentant légal